


www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2026,

Le sept avril deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 31 mars 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 25	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur François CHABAS, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie Laure KOESSLER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Brigitte SCHLEIFER, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Bernard WEBER a donné procuration à Alain JANSEN

Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN

Jérôme FLAGEY a donné procuration à Marie Laure KOESSLER

Mathilde PAYET-BLONDET a donné procuration à François CHABAS

Absent(s) sans donner de mandat :

16/2026 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O) : ÉLECTION DES MEMBRES

La composition et les modalités de désignation de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées par le Code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L.1414-2, la Commission d'Appel d'Offres est constituée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

Ainsi, pour les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission comprend, outre le Maire ou son représentant en qualité de président, **cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal**, selon le mode de scrutin de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres suppléants sont élus dans les mêmes conditions que les membres titulaires, en nombre égal à ces derniers.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres a en principe lieu au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

CONSIDERANT qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 5 (cinq) membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres a en principe lieu au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à main levée ;

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection des 5 (cinq) membres titulaires et des 5 (cinq) membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

La liste unique des candidats présentée est la suivante :

La liste Jean-Philippe DECOUR :

Membres titulaires

- M. Jean-Philippe DECOUR
- Mme Brigitte SCHLEIFER
- M. Alain JANSEN
- Mme Anne-Sophie MEYER
- M. Pierre SCHNEIDER

Membres suppléants

- Mme Marie-Laure KOESSLER
- M. Rémi REUTHER
- Mme Fabienne BIGNET
- M. Pierre SIMON
- Mme Patricia KOESSLER

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants = 29
- Nombre de suffrages exprimés = 29
- Nombre de voix obtenues par la liste = 29

La liste ayant obtenu l'ensemble des suffrages exprimés, elle se voit attribuer la totalité des sièges à pourvoir.

Sont proclamés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires

- M. Jean-Philippe DECOUR
- Mme Brigitte SCHLEIFER
- M. Alain JANSEN
- Mme Anne-Sophie MEYER
- M. Pierre SCHNEIDER

Membres suppléants

- Mme Marie-Laure KOESSLER
- M. Rémi REUTHER
- Mme Fabienne BIGNET
- M. Pierre SIMON
- Mme Patricia KOESSLER

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 8 avril 2026

Le Secrétaire de séance



MAIRIE DE SOUFFELWEYERSHEIM
(Bas-Rhin)

François CHABAS

Le Maire



MAIRIE DE SOUFFELWEYERSHEIM
(Bas-Rhin)

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **10 AVR. 2026**